



COMITE DES FETES D'ARDON RANDONNEE VTT 2021 - REGLEMENT

Organisation :

Le 19 septembre 2021, le Comité des Fêtes d'Ardon (Maison des associations – 121 Route de Marcilly 45160 ARDON codf.ardon@gmail.com) organise une randonnée VTT. Le rendez-vous est fixé à la salle de l'Ardoux (gymnase) à Ardon.

Parcours et inscription :

3 parcours ouverts à tous sur les communes d'Ardon et avoisinantes. Les inscriptions se font sur le lieu de départ le 19 septembre 2021.

<i>Distance</i>	<i>Départ</i>	<i>Inscription</i>
43 km	8h00-10h00 le 19/09/2021	4€
23 km	8h00-10h00 le 19/09/2021	3€
13 km	8h00-10h00 le 19/09/2021	2€

S'agissant d'une randonnée VTT, il n'y a aucun classement ni chronométrage.

Signalisation :

La signalisation, tout au long des parcours, sera matérialisée par un fléchage et rubalise. La signalisation sera retirée dans le 24 heures suivant la randonnée.

Entraides entre participants:

Tout participant est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

Sécurité :

Un contrat de responsabilité civile a été souscrit par l'organisation auprès de Thélem Assurance. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

Sécurité :

Le casque et les gants sont fortement conseillés. Il est obligatoire pour les enfants de moins de 14 ans. La participation des mineurs ne se fait qu'accompagnée d'un adulte responsable. Les participants doivent obligatoirement respecter le code de la route et les consignes qui seront données au départ. Pensez à vous munir d'un téléphone portable et à prendre les coordonnées de l'organisation qui vous seront données au départ.

Ravitaillement :

Pour cause sanitaire, l'accueil café habituellement prévu est annulé.
1 ravitaillement est prévu sur les parcours de 43 et 23 km sous forme de poches individuelles.
Une collation est prévue à l'arrivée.

Entre les ravitaillements, les participants sont en autonomie complète. Pensez à prendre de l'eau en conséquence et de quoi de palier à des coups de fringale.



Assurance :

Un contrat d'assurance de responsabilité civile a été souscrit par l'organisation auprès de Thélem Assurance.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des participants avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs, en cas de dommages et séquelles durant l'épreuve et après l'épreuve.

Les organisateurs ne sont pas responsables des objets perdus ou dérobés pendant la manifestation.

Lutte contre la propagation de la COVID :

Dans le cadre de la lutte contre la propagation de la COVID, en complément des gestes barrières les participants devront impérativement respecter les points suivants :

- Inscriptions : Les inscriptions se feront en extérieur. Mise à disposition de solution hydro alcoolique. Respect d'un sens unique lors des inscriptions
- Ravitaillements : Mise à disposition de gel hydro alcoolique. Le ravitaillement sera mis en retrait des participant et ne sera pas accessible en libre-service.
- Passe-sanitaire : **le passe-sanitaire est obligatoire, tant pour les bénévoles que pour les participants. Il sera contrôlé avant l'inscription.**

Annulation d'engagement – remboursement :

Tout engagement sera ferme et définitif, et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler tout ou partie de la manifestation, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Protection des lieux de pratique :

La nature est un patrimoine fragile, sa protection est l'affaire de tous, agissez pour l'environnement en respectant les lieux de pratique, ne sortez pas des parcours (certaines zones sont effectivement protégées). Le parcours se fera aussi à travers de nombreuses propriétés privées ouvertes uniquement le jour de l'épreuve. Tout participant surpris lors de l'épreuve à jeter des papiers ou autre détritux sera mis hors course.

Droit à l'image :

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, dans le monde entier.

Acceptation du règlement :

Tout participant déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte l'intégralité de ses clauses. Le règlement est disponible sur simple demande auprès de l'organisation.

Il sera affiché le jour de la manifestation.